



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

**SERVICE RESSOURCES
NATURELLES**

Pole Eau

**Arrêté DEAL/RN - 2015 -014 du 26 MAI 2015
portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L213-13, L213-13-1, R213-50 à 58 ;

Vu le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1140 du 22 septembre 2009 relatif aux comités de bassin des départements d'outre-mer et de Mayotte ;

Vu le décret du président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur JACQUES BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes de l'administration de l'Etat, au comité de bassin de la Guadeloupe ainsi qu'à la fixation de son siège ;

Vu l'arrêté du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes au comité de bassin ;

Vu l'arrêté DEAL/RN-2014-042 du 13 novembre 2014 portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe ;

Vu la désignation effectuée par le conseil départemental de ses représentants aux organismes extérieurs dans sa délibération n°2015-19/2° R/A3B1 prise en réunion le 29 avril 2015 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - L'arrêté DEAL/RN-2014-042 du 13 novembre 2014 relatif à la composition du comité de bassin de la Guadeloupe est ainsi modifié pour le collège du département :

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT ELUS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (3 membres)

- Marcel SIGISCAR ;
- Jocelyn SAPOTILLE ;
- Justine BENIN.

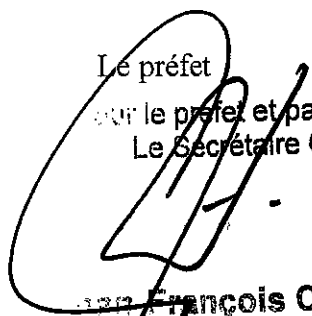
La nouvelle liste des membres du comité de bassin est annexée au présent arrêté.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Ampliation en sera faite à monsieur le directeur de l'office de l'eau de Guadeloupe.

Basse-Terre, le **26 MAI 2015**

Le préfet
pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

26 MAI 2015

ANNEXE A L'ARRETE DEAL/RN-2015- 014 du
Portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe

Les 33 membres du Comité de Bassin			
REPRESENTANTS DE L' ETAT (8 membres)			
	Le Préfet	DEAL	ONEMA
	DAAF	ARS	BRGM
	DRFP	DM	
REPRESENTANTS DE LA REGION (3 membres)			
	Louis GALANTINE		
	Michèle MAXO		
	Roberte MERI		
REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT (3 membres)			
	Marcel SIGISCAR		
	Jocelyn SAPOTILLE		
	Justine BENIN		
REPRESENTANTS DES COMMUNES et EPCI (6 membres)			
Chef-lieu Basse-Terre	Marie-Luce PENCHARD		
Communes de + 25 000 h	Maguy CELIGNY		
Communes de - 5 000 h	Julien GAMIETTE		
Dépendances	Adrien LUBIN		
Communauté de communes	Christian BAPTISTE		
	Joseph HILL		
REPRESENTANTS DES DIVERSES CATEGORIES D'USAGERS (12 membres)			
Agriculture	Murielle PAQUION		
	Sony DE SOUZA		
Pêcheurs en mer	François HERMAN		
Industrie	Thierry ROMANOS		
	Michel CLAVERIE-CASTETNAU		
	Jean COURTOIS		
Distributeurs d'eau	Sylvain DUPUIS		
Associations environnement	Pauline COUVIN-ASDRUBAL		
	Philippe GODOC		
UDAF	Gustavie Gérard MUGERIN		
Personnes qualifiées	Mylène VALENTIN		
	Jean-Yves CLAVEL		
REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS (1 membre)			
Socioprofessionnels	Jean-Jacques JEREMIE		

